



# Traité International

SUR LES RESSOURCES PHYTOGÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE



Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italy

Mail: [pgrfa-treaty@fao.org](mailto:pgrfa-treaty@fao.org)

Facsimile: +39 0657056347

Téléphone: +39 0657055430

Réf : GB6- 010 - Groupe de travail - Données

26 Février 2014

## NOTIFICATION

### **Groupe de travail spécial à composition non limitée chargé d'améliorer le fonctionnement du Système Multilatéral d'accès et de partage des avantages**

Chère Madame/ Cher Monsieur,

J'ai l'honneur de solliciter des informations pertinentes disponibles comme contribution au travail du Groupe de travail spécial à composition non limitée chargé d'améliorer le fonctionnement du Système Multilatéral d'accès et de partage des avantages (groupe de travail), fondées sur ce qui suit :

À sa cinquième session, l'Organe directeur a décidé de créer un Groupe de travail à travers la Résolution 2/2013, *Mise en œuvre de la Stratégie de financement du Traité International*<sup>1</sup>. Le Groupe de travail élaborera une série de mesures à soumettre à l'Organe directeur à sa sixième session pour examen et décision ; ces mesures vont :

- (a) Augmenter les paiements et contributions au Fonds fiduciaire de partage des avantages de manière durable et prévisible à long terme, et,
- (b) Améliorer le fonctionnement du Système Multilatéral par des mesures supplémentaires.

À cet effet, le Secrétariat sera chargé de préparer plusieurs brèves études stratégiques préliminaires, prenant en compte toutes les informations disponibles pertinentes à la mission du Groupe de travail. Ces études devraient comprendre :

- Une estimation des recettes susceptibles d'être générées par suite de modifications qui pourraient être apportées, conformément aux objectifs du Traité, aux dispositions régissant le fonctionnement du Système Multilatéral, et compte tenu des rapports du Comité consultatif ad hoc sur la Stratégie de financement et du Comité technique consultatif ad hoc sur le Système Multilatéral et l'Accord type de transfert de matériel ;
- Une étude du point de vue juridique et politique, de la faisabilité de ces modifications et des effets que celles-ci auraient ;

<sup>1</sup> La Résolution 2/2013 est disponible sur:  
[http://www.planttreaty.org/content/fifth\\_gb\\_resolutions](http://www.planttreaty.org/content/fifth_gb_resolutions)



- Une étude de la manière d'améliorer les mécanismes de renforcement des capacités, de transfert de technologie et d'échange d'informations ;
- Une analyse des facteurs qui font que les groupes de parties prenantes sont plus ou moins disposés à verser des contributions au Fonds fiduciaire pour le partage des avantages et à accéder aux ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture du Système Multilatéral.

A partir des études susmentionnées, dans le but d'assurer un accès amélioré et un partage plus juste et équitable des avantages, le Groupe de travail consultera, entre autre, les groupes de parties prenantes concernées. L'Organe directeur exhorte les parties prenantes qui utilisent des ressources phytogénétiques au titre du Traité, à élaborer pour leur part, et à aider le Groupe de travail à élaborer des approches innovantes axées sur l'utilisation pour assurer le partage des avantages monétaires dans le contexte de l'utilisation de l'Accord type de transfert de matériel, et d'autres approches innovantes susceptibles de contribuer à un rapport de ressources suffisant et durable au Fonds fiduciaire pour le partage des avantages.

J'ai donc le plaisir d'inviter les Parties Contractantes, les Parties Non Contractantes, les groupes de parties prenantes et les organisations internationales compétentes à rendre disponible toute information pertinente aux études susmentionnées étant préparées par le Secrétariat, en particulier sur le développement d'approches innovantes axées sur l'utilisation pour assurer le partage des avantages monétaires, dans le contexte de l'utilisation de l'Accord type de transfert de matériel, et d'autres approches innovantes susceptibles de contribuer à un rapport de ressources suffisant et durable au Fonds fiduciaire pour le partage des avantages.

Afin de faciliter la consolidation des informations par le Secrétariat pour examen par la première réunion du Groupe de travail, et la diffusion des informations pertinentes sur le site web du Traité International, le cas échéant, je vous serais reconnaissant d'envoyer ces informations avant le 25 avril 2014 par voie électronique au [PGRFA-Treaty@fao.org](mailto:PGRFA-Treaty@fao.org) et en copie papier à l'adresse :

Shakeel Bhatti  
Secrétaire du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture  
Viale delle Terme di Caracalla, FAO  
00153 Rome (Italie)  
Tél.: +39 06 5705 3 441, Télécopie: +39 06 5705 6347

Je vous prie d'agréer, Madame/Monsieur, l'assurance de ma très haute considération.



Shakeel Bhatti  
Secrétaire  
Traité international sur les ressources phytogénétiques  
pour l'alimentation et l'agriculture